



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique industrielle

Question au Gouvernement n° 1942

Texte de la question

POLES DE COMPETITIVITE

Mme la présidente. La parole est à Mme Irène Tharin, pour le groupe de l'UMP.

Mme Irène Tharin. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, la politique que vous avez initiée avec Frédéric de Saint-Sernin vise à réduire la fracture territoriale, qui laisse des territoires entiers en marge du mouvement de modernisation et de mondialisation auquel notre pays est confronté depuis des années.

Il ne s'agit plus de dissenter sur le désert français, mais d'agir pour permettre aux habitants, aux salariés des entreprises et aux usagers de ces territoires, principalement situés en zone rurale, de bénéficier du même niveau de service et de la même ouverture au monde que le reste du territoire national, en particulier les grandes agglomérations. Il est urgent de relever ce défi.

Votre politique rompt avec la vision socialiste étriquée qui a trop longtemps prévalu et qui concevait la France comme la juxtaposition de l'Île-de-France, dont il fallait freiner le développement, et de huit grandes métropoles régionales, dont il fallait au contraire encourager le développement, tout le reste du territoire national étant assimilé peu ou prou au désert français.

À l'inverse, monsieur le ministre, la politique du Gouvernement est faite de solidarité entre les territoires et de générosité pour faire fructifier et accompagner les initiatives locales. Votre politique d'aménagement du territoire illustre bien ce souci. En effet, avec les pôles de compétitivité, vous avez créé un outil qui permettra à des régions françaises et à leurs bassins industriels et technologiques de faire fructifier leurs richesses et leurs savoir-faire.

Mme la présidente. Madame Tharin, veuillez poser votre question, s'il vous plaît.

Mme Irène Tharin. Ainsi, les régions Franche-Comté et Alsace se sont alliées pour défendre un pôle de compétitivité sur le véhicule du futur.

Mme la présidente. Quelle est votre question, madame Tharin ?

Mme Irène Tharin. Ces futurs pôles de compétitivité, qui ont suscité l'intérêt de chaque région, vont bénéficier d'aides de l'État qui doivent leur permettre de se développer et d'éviter les délocalisations qui détruisent nos emplois.

Après la clôture, la semaine dernière, du dépôt des derniers dossiers, pouvez-vous nous dire comment nos régions et nos territoires ont réagi à l'appel du Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Madame Tharin, l'appel lancé par le Premier ministre, Frédéric de Saint-Sernin et moi-même concernant les pôles de compétitivité est déjà un grand succès. En effet, 105 projets ont été déposés, dont 15 dans l'agroalimentaire, 11 dans les biotechnologies, 17 dans les multimédias et l'électronique, 16 dans les transports, 19 dans l'industrie lourde et la gestion des risques, 7 dans l'énergie et d'autres dans le textile et la mécanique. Tous les secteurs sont couverts et toutes les régions concernées. Ces projets ont permis aux acteurs économiques, aux chercheurs, à l'université et aux collectivités locales de travailler ensemble, et c'est un autre

succès.

La mise en place des pôles de compétitivité complète la politique d'aménagement du territoire que nous menons avec Frédéric de Saint-Sernin pour réduire les inégalités, qu'il s'agisse de la couverture des zones blanches en matière de téléphonie mobile, de l'irrigation de notre territoire pour le haut débit, ou des infrastructures grâce aux mesures prises lors du CIADT du 18 décembre dernier. Aucun territoire ne sera oublié. Nous allons réduire la fracture territoriale.

M. Augustin Bonrepaux. Avec quels moyens ?

M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Nous pouvons dire, madame la députée, que chaque territoire a ses chances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme la présidente. Avant de suspendre la séance, je tiens à vous dire que je mesure, plus encore que d'ordinaire, combien le respect du temps de parole est aussi le respect des collègues. Cela n'a pas été le cas pour tous aujourd'hui, et de ce fait, je ne peux appeler la question de Mme Greff, qui pourra sans doute la poser demain.

Données clés

Auteur : [Mme Irène Tharin](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1942

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 mars 2005